



**Comité d'harmonisation des usages de
l'accès à la Seigneurie de Beaupré par
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Statuts et règles de fonctionnement

Février 2015

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTREAL - QUEBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

1 RÉFLEXION SUR LES ORIENTATIONS DU COMITÉ

1.1 CONTEXTE

Éoliennes Côte-de-Beaupré s'est engagé à mettre sur pied et maintenir un Comité d'harmonisation des usages de l'accès à la Seigneurie de Beaupré (ci-après Comité), afin de traiter et de formuler des recommandations au sujet des usages, actuels et potentiels, en tenant compte des usages historiques, avec l'appui de Transfert Environnement et Société qui agira comme facilitateur neutre auprès du Comité.

Ce document présente les modalités proposées de façon préliminaire pour la constitution et le fonctionnement du Comité.

1.2 ORIENTATIONS PRELIMINAIRES

Le Comité doit s'assurer d'élaborer ses modalités de fonctionnement en concordance avec les conditions essentielles au succès de ce type de mécanisme de consultation, soit **la représentativité, le respect, la légitimité, l'efficacité, la transparence et l'indépendance**.

1.2.1 MANDAT

Le Comité a pour mandat de trouver des solutions aux enjeux d'harmonisation des usages actuels et potentiels de l'accès à la Seigneurie-de-Beaupré en tenant compte des usages historiques en impliquant des représentants du voisinage et des organismes intéressés ou concernés, dont Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C., Boralex, la MRC de La Côte-de-Beaupré, les utilisateurs de la Seigneurie de Beaupré, le Séminaire de Québec et les municipalités de Saint-Tite-des-Caps et de St-Ferréol-les-Neiges dans l'élaboration des solutions. Les membres du Comité sont donc invités à contribuer des façons suivantes :

- définir la problématique et les impacts associés;
- prendre connaissance de l'information mise à la disposition du Comité;
- échanger sur les différents enjeux d'harmonisation tels que les impacts vécus des projets existants et appréhendés pour les nouveaux projets, la problématique de circulation liée au transport du matériel et la circulation des travailleurs et utilisateurs, les nuisances liées aux émissions de poussières, etc.
- identifier, évaluer et recommander des pistes de solutions pour résoudre les enjeux d'harmonisation;
- suivre le déroulement et participer aux activités d'information et de consultation de la communauté ;
- relayer les renseignements obtenus dans leur réseau respectif ;
- traduire les préoccupations des citoyens ;

- faire connaître le Comité auprès de la population.

1.2.2 OBJECTIFS ET MÉTHODES DE TRAVAIL

Le Comité traitera de la problématique de circulation dans son ensemble.

Les méthodes de travail pouvant être employées comprennent les éléments suivants, sans toutefois s'y restreindre:

- S'inspirer des meilleures pratiques disponibles;
- Au besoin, former des sous-groupes de travail pour aborder des thématiques spécifiques;
- Recourir à des experts pour alimenter la réflexion du groupe, si nécessaire.

1.2.3 ENGAGEMENTS DES MEMBRES

Dans le but de soutenir la bonne marche du Comité, Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C. s'engage à:

- assumer les coûts relatifs à la mise sur pied et au fonctionnement du Comité (frais de déplacement, etc.).

De façon plus large, tous les membres s'engagent à:

- rendre disponible l'information nécessaire à la bonne marche du Comité;
- analyser et prendre en compte les préoccupations et les enjeux d'harmonisation;
- travailler de façon collaborative à la proposition et l'évaluation de pistes de solutions à ces enjeux;
- rendre publics les comptes rendus afin de témoigner de l'avancement des travaux du Comité;
- ne pas prendre position dans les médias tant que le Comité n'aura pas formulé ses recommandations.

1.2.4 COMPOSITION

La composition du Comité doit refléter les caractéristiques de la population touchée ou intéressée par les enjeux du secteur. Cette représentativité permet une expression diversifiée d'opinions et des échanges riches en points de vue.

Des représentants des communautés et instances concernés ou intéressés par le projet sont ainsi invités à participer à ce Comité.

La composition proposée pour le Comité est la suivante :

Catégories	Membres actifs	Personnes-ressources
Représentants du voisinage	5	-
Municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps	2	-
MRC de La Côte-de-Beaupré	1	-
Projet éolien communautaire	2	-
Utilisateurs de la Seigneurie de Beaupré	1	-
Séminaire de Québec	1	-
Représentant de Boralex	1	-
Invités (ministères, agences, experts, etc.)	-	2
Total	12	2

1. Lorsque plusieurs représentants d'une catégorie sont intéressés à participer, ils doivent s'entendre entre eux pour désigner les membres qui siégeront au Comité.
2. La composition du Comité prévoit la présence de personnes-ressources provenant par exemple du MDDELCC, du MFFP et d'organismes liés à la santé, etc. Ces représentants agissent à titre d'observateurs et sont présents à la demande du Comité.
3. Les représentants d'Éoliennes Côte-de-Beaupré participent aux activités du Comité comme membre au même titre que les autres parties concernées, afin de travailler à la formulation de recommandations consensuelles.

1.2.5 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Les règles de fonctionnement proposées pour le Comité sont les suivantes :

1. Les membres du Comité voient à favoriser un dialogue franc, honnête et courtois au cours des rencontres, dans le respect du mandat et des responsabilités du Comité. Les activités du Comité restent souples et sans formalité excessive.
2. Les rencontres sont encadrées par un facilitateur neutre.
3. Des documents techniques, vulgarisés et courts, servent comme base des échanges et des discussions.
4. Le Comité peut désigner un porte-parole à la fin de ses travaux pour diffuser ses recommandations aux médias.
5. Si un membre ou un organisme se désiste, le Comité voit à son remplacement en respectant la même catégorie d'acteurs.
6. Si un membre s'absente lors d'une (1) réunion sans justification, il est invité à manifester son intérêt à poursuivre son implication au Comité. Dans l'éventualité d'une deuxième absence consécutive, le Comité devra prendre la décision quant au remplacement du membre au sein du groupe.
7. Le Comité peut admettre à ses rencontres des observateurs et des personnes-ressources qui pourront intervenir dans la discussion si les membres le désirent.
8. Le Comité n'ayant pas de pouvoir exécutif, il n'y a pas de votes et les potentielles décisions se prennent par consensus, soit l'obtention d'une décision à laquelle tous se rallient au fruit de discussions et travail.
9. Le soutien technique (financement, réservation de salle de rencontre, etc.) du Comité est assuré par Éoliennes Côte-de-Beaupré.
10. Le nombre de rencontres et les thèmes de discussion sont approuvés et déterminés par les membres du Comité, sur la suggestion de ces derniers.
11. Les membres fournissent le plus rapidement possible l'information aux questions soulevées par les membres du Comité. Cette information devient alors publique.
12. Des visites de terrain peuvent être organisées à l'intention des membres du Comité, si requis.
13. Un compte rendu est rédigé par Transfert Environnement et Société après chaque rencontre. Il est ensuite envoyé par courriel aux membres du Comité pour commentaires et acceptation lors de la rencontre suivante. Une fois validé, ce compte rendu devient public.
14. Le Comité pourra préciser davantage ses règles de fonctionnement dans le cadre de sa démarche ou les modifier au besoin.

1.2.6 RENCONTRES

Le budget de fonctionnement dégagé par Éoliennes-Côte-de-Beaupré prévoit un calendrier de six rencontres. Afin d'en arriver à la mise en place de solutions satisfaisant au mieux les parties concernées, les rencontres du Comité pourraient se tenir sur un échancier mensuel pour faciliter l'avancement des travaux.

Advenant un constat de la nécessité de poursuivre ses activités au-delà de six rencontres, le Comité devra convenir des modalités qui permettront la poursuite des activités.

Le calendrier d'activités du Comité au cours de l'année 2015 pourrait s'établir comme suit :

Rencontre de création du Comité	Janvier 2015
Première rencontre du Comité	Février 2015
Seconde rencontre du Comité	Mars 2015
Troisième rencontre du Comité	Avril 2015
Quatrième rencontre du Comité	Mai 2015
Rencontre additionnelle	Juin 2015 (au besoin)